

Compte rendu du Conseil Municipal du samedi 13/06/2020

La séance est ouverte à 10h00.

Composition du Conseil :

Cyril Cibert (Maire)	présent
Jean-Pierre Baron (1 ^{er} adjoint)	présent
Noëllie Vergne (2 ^{ème} adjointe)	présente
Annie Heulers (3 ^{ème} adjointe)	Présente
Cynthia Epin (élue)	Présente
Caroline Bounab (élue)	Présente
Clément Malivert (élu)	Présent
Arnaud Meynet (élu)	Présent
David Hérault (élu)	Présent
Maxime Fillaud (élu)	Présent
Jean Foret-Bruno (élu)	Présent

La secrétaire de Mairie, Aline Savigny, est également présente.
Désignation d'un secrétaire de séance : Annie Heulers

Point n° 1 : Réunion à huis clos en raison du COVID 1

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

Point n°2 : Création d'un Conseil Municipal des jeunes

La commission Jeunesse a contacté les familles de la commune afin de créer un Conseil Municipal des jeunes qui permet à des jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions.

A ce jour, 11 candidats sont inscrits

Réunion prévue le 27/06 avec ces jeunes et ceux qui seront inscrits après pour mettre les choses en place.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Point n°3 : Compte rendu du conseil d'école extraordinaire

Le protocole d'accueil mis en place depuis le 11 mai donne satisfaction. Est anticipée, voire actée, une augmentation du nombre d'élèves accueillis. Il s'agit d'enfants qui n'étaient pas présents jusque-là ou d'enfants présents à mi-temps et qui viendront toute la semaine.

Pour les parents dont l'enfant ne pourrait être accueilli toute la semaine, il est possible de fournir une attestation de non prise en charge spécifique pour les employeurs.

Les familles doivent demander le retour de leur enfant au minimum une semaine avant la date souhaitée.

Noëllie Vergne fait le point toutes les fins de semaine avec les professeurs des écoles et fait le lien avec la commune pour l'organisation générale, particulièrement en termes d'accueil.

Prochaine réunion le 25/06 à Chenevelles

Point n°4 : Autorisation de l'achat d'un camion benne pour la commune

La commune ne dispose pas de véhicule pour les divers déplacements des employés communaux. Une demande est faite pour l'achat d'un camion benne, dans le cadre de la dotation ACTIV, financé par le Département de la Vienne.

Vote d'autorisation de dépenses de : 15 000 €

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Point n°5 : Droit à la formation des élus

Les dépenses de formation des Elus Locaux (DFEL) constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Présentation de devis avec le contenu de la formation. Formation en présentiel de 6h x 2 jours.

Monsieur le Maire demande si l'ensemble des élus accepte de prendre sur leur Droit Individuel à la Formation (DIF) élu.es pour financer cette formation, dans la mesure où ils recevront 20 heures de formation dès mi-juillet 2020 et que cette formation leur mobiliserait 14h sur leur DIF. Ainsi, aucune dépense sur le budget de la commune.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Point n°6 : Fête du 14 Juillet 2020

Un point sur les contraintes liées au COVID 19 est fait, à la suite d'une réponse de la sous-préfecture de Châtelleraut à Monsieur le Maire, concernant les regroupements de personnes à date.

Dans la mesure où les choses pourraient évoluer rapidement, la présentation de la possible Fête du 14 juillet est faite par Clément Malivert avec les différents fonctionnements imaginés en fonction des circonstances. Moitié moins de personnes pourraient assister à ce spectacle par groupe de 10 par table et les tables séparées d'un mètre alentour. Port du masque obligatoire pour les bénévoles et lors des déplacements pour les participants. Une entrée et une sortie distinctes pour éviter les croisements de flux. Présentation des menus et tarifs concernant le traiteur.

Une présentation des budgets pour le spectacle et feu d'artifice et des subventions allouées par le département de la Vienne, ainsi que le Grand Chatelleraut est discutée. Le spectacle et le feu d'artifice peuvent être reportés à l'année prochaine si besoin.

→ Délibération : Compte tenu de la crise sanitaire et du principe de précaution sanitaire, est-il judicieux d'organiser la fête en 2020 ?

Pour : 2 voix
Contre : 9 voix
Abstention : 0 voix

→ Non à l'organisation de la fête à la majorité

Point n°7 : Achat de vêtements de travail des agents techniques

Un devis fait par PENAUD PRO fait ressortir un montant de 1153,27 € pour les vêtements des agents techniques afin qu'ils puissent assurer leurs missions en toute sécurité et sérénité.

Le port du Logo sur les vêtements est discuté puis approuvé, ce pour un montant de 227 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

Point n°8 : Prime exceptionnelle COVID 19 pour les employés communaux

En application du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être accordée aux agents municipaux présents pendant la période du 17 mars au 11 mai 2020. Cette prime est calculée au prorata du temps de présence de chaque agent pendant cette période, soit 8 semaines.

Montant total pour 4 employés communaux : 1930 €

Pour : 8 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 2 voix

→ Délibération adoptée à la majorité

Point n°9 : Contrat de la cantinière

Madame Lydia THOMMAS, titulaire du poste est en disponibilité depuis le 01/09/2017. Elle confirme son souhait de ne pas reprendre son poste et doit nous faire connaître sa décision officiellement par écrit avant le 01/09/2020.

Le contrat PEC de Madame Françoise LEGER, en poste actuellement à la cantine de Chenevelles, se termine le 31/08 prochain.

Proposition de faire un CDD d'un an à Madame LEGER à compter du 2 septembre si Madame THOMMAS ne reprend pas son poste le 1^{er} septembre 2020.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Point n°10 : Reconduction contrat Madame Claire FUMAL

Madame Claire FUMAL a actuellement un contrat de travail (6h animation + 16h administratif) en date du 26/08/2017 pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat arrive donc à date le 25/08/2020 pour reconduction.

Vote sur le principe de reconduction du contrat de Madame Claire FUMAL

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Point n°11 : Modification des commissions Voirie et Culture et CCAS

Les membres suivants sont proposés par les vice-présidents :

- **Voiries : Frédéric Dubois**
- **Culture : Nicolas Métivier et Salomé Scherrer**
- **CCAS : Maryse Bernard + un élu (Caroline Bounab)**

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Point n°12 : Désignation d'un élu référent pour la bibliothèque

Report de la décision à une date ultérieure. Une réunion est prévue rapidement avec les bénévoles de la bibliothèque et des membres du Conseil Municipal pour une éventuelle intégration au réseau des médiathèques du Grand Châtellerault.

Point n° 14 : Adoption du nouveau Logo

Le nouveau Logo travaillé en collaboration entre Arnaud Meynet, conseiller délégué Jeunesse et Accès numérique, Clément Malivert, conseiller délégué à la Communication et l'Animation et Annie Heulers, 3^{ème} adjointe au Budget.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Point n°15 : Points informations

- a) Une présentation du budget est faite par Madame Annie HEULERS en indiquant :
 - a. Le budget pour l'année 2020 avec le prévisionnel
 - b. La situation comptable à ce jour
 - c. Les ventilations recettes
 - i. Recettes de fonctionnement
 - ii. Recette d'investissements
 - d. Les ventilations dépenses
 - i. Dépenses de fonctionnement
 - ii. Dépenses d'investissements
 - e. Les achats en cours
 - f. L'état des loyers des locations communales

b) CCAS

a. Mise en place du CCAS avec les personnes suivantes :

ELUS	ADMINISTREES
Cyril Cibert Président	Chantal Aubourg
Noëllie Vergne Adjointe au CCAS	Cécile Joaquin
Annie Heulers	Gladys Millet
Cynthia Epin	Marie des Neiges Boutant
Jean Pierre Baron	Amélie Foucaud
Caroline Bounab	Maryse Bernard

b. Le budget est de 6 000 €

c. Madame Cyntia Epin est chargée du « Bien Vieillir », afin de relancer le club 3^{ème} âge.

c) Contact d'implantation des nouvelles éoliennes

a. Solveo Energie a pris contact avec Monsieur le Maire afin de présenter un projet d'implantation de nouvelles éoliennes

b. Une réponse de présentation de son projet lui sera faite dans les prochains jours lors d'un conseil municipal. Par la suite, Monsieur le Maire propose une réunion publique de présentation suivie d'un référendum local pour prendre l'avis des habitants.

d) Compte rendu des Commissions

a. CR Vie économique présenté par Annie Heulers

b. CR Cimetière présenté par Caroline Bounab

c. CR Finance présenté par Cyril Cibert

d. CR Voirie présenté par Jean Pierre Baron

e) Une fiche de demande de travaux est désormais obligatoire pour toute demande de travaux fait par les élus ou les employés municipaux. Cette fiche permettra de faire une demande détaillée, suivie et budgétée pour décision du Conseil Municipal.

f) Une demande de « Villages Fleuris » circule afin de voir si nous nous y engageons

g) Un guide numérique de l'Elu va être mis en place.

h) Le Conseil d'Agglomération est le 22 juin à 18h30 – L'installation du Conseil d'Agglomération est fixée au 15 juillet à 15h30. Monsieur le Maire sera présent. C'est donc Noëllie Vergne, 2^{ème} adjointe qui présidera la commission CCAS qui a lieu au même moment.

i) Rafraichissement du Bureau du Maire : Les achats de peinture, papier fibre de verre et bureau, ainsi que la prise en charge des travaux seront pris sur les fonds propres du Maire. Aucune dépense pour la commune.

La séance est levée à 13h.